

Règlement du "Pass Découverte Montpezat" – Été 2025

Dates du jeu

Le jeu se déroule **du 9 août au 31 août 2025** inclus, sur la commune de Montpezat.

Public concerné

Le jeu est **ouvert à tous**, sans condition d'âge ou de résidence.

Principe du jeu

Les participants sont invités à découvrir les **producteurs, artisans, commerçants et restaurateurs partenaires** en se rendant sur place avec un **Pass Découverte**.

- Chaque visite chez un partenaire permet d'obtenir un **tampon** sur le Pass.
- Le **premier tampon**, représentant le partenaire **ZAMELA**, est offert par la mairie et figure déjà sur le Pass.
- À la **quatrième visite** chez un partenaire, un **badge Montpezat** est offert (1 seul badge par participant sur l'ensemble du parcours).

Le Pass Découverte

Le Pass contient :

- Le nom des partenaires
- Leur produit phare
- Éventuellement une offre ou une remise spéciale

 Le Pass est **disponible gratuitement** :

- Devant l'école
- Sur le présentoir devant la mairie
- Ou autres partenaires.

Participation au tirage au sort

Pour participer au **tirage au sort du 10 septembre 2025**, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Avoir obtenu **au moins 5 tampons différents** de partenaires (ZAMELA inclus).
2. Remplir **lisiblement** les champs suivants sur le Pass : **Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone**.
3. Déposer le Pass tamponné dans la **boîte aux lettres de la mairie avant le 9 septembre 2025 à minuit**.

Des lots seront attribués par tirage au sort parmi les Pass valides.

Les gagnants seront avertis par téléphone.

Les lots devront être récupérés en mairie ou, en cas d'éloignement, seront **envoyés par voie postale** à l'adresse indiquée sur le Pass.

Conditions et responsabilités

- Une seule participation par personne est autorisée.
- Les participants doivent respecter les horaires d'ouverture et consignes de chaque partenaire.
- Les tampons ne seront apposés **qu'en présence du participant**, lors d'une **visite physique** chez le partenaire.
- Le badge Montpezat n'est remis **qu'une seule fois**, sur la **dernière visite** chez un partenaire, permettant de compléter les 5 tampons nécessaires pour participer.
- 5000 badges sont en distribution, une fois ce stock épuisé, il ne sera plus possible d'obtenir un badge.
- En cas de perte ou de détérioration du Pass, aucun duplicata ne sera fourni.

Clause de non-responsabilité

La **mairie de Montpezat** organise ce jeu à titre **promotionnel et bénévole**.

Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable :

- Des conditions d'accueil ou des produits proposés par les partenaires.
- De tout incident, accident ou litige survenu lors des déplacements ou visites chez les partenaires.
- De la perte, du vol ou de la non-validation d'un Pass.

Les participants engagent leur **pleine responsabilité personnelle** dans le cadre de leur participation.

Partenariat local

Ce jeu s'inscrit dans une démarche de **valorisation du territoire** et fait écho au parcours **Terra Aventura éphémère** organisé sur les mêmes dates dans la commune.

Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie ou consulter les panneaux d'affichage locaux.